

L'hon. M. Munro: Certainement, monsieur l'Orateur, je demandais à l'honorable représentante si elle préconisait le revenu annuel garanti. Cette position ne suppose-t-elle pas que la population sera divisée en deux groupes: ceux qui y sont admissibles et ceux qui ne le sont pas?

Mme MacInnis: Je ne comprends pas.

L'hon. M. Munro: Quelle est la différence entre ce principe et le principe que nous débattons présentement?

Mme MacInnis: Je ne puis comprendre que l'idée du revenu annuel garanti diviserait notre population, pas plus que nos lois fiscales actuelles ne la divisent. Je ne saisis par l'argument du ministre. A mon avis, il n'est pas valable. Pourtant, nous divisons les pensionnés de la vieillesse en deux groupes et nous disons à l'un: «Vous devez financer l'autre.» Nous prenons de l'argent à un groupe pour en donner à un autre. Je ne vois pas d'autre explication. En d'autres termes, le ministre va créer, si l'on peut dire, une catégorie de pauvres pauvres et une autre de riches pauvres.

L'hon. M. Munro: Comment nous procurer les 194 millions de dollars si nous accordons ce 2 p. 100 à tout le monde?

Mme MacInnis: Il s'agit d'environ 510,000 personnes. Le gouvernement prétend qu'il ne peut réunir les fonds voulus, que l'argent manque. Il n'a pas honte pourtant de dire à nos vieillards pensionnés qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts: Nous allons voir à ce que quelques-uns d'entre vous ne puissent obtenir le supplément et nous allons supprimer dans certains cas l'indexation de 2 p. 100. Le gouvernement sait très bien qu'une telle mesure à l'égard des vieillards pensionnés, des riches pauvres, va abaisser leur niveau de vie et accroître leur sentiment d'insécurité. Le ministre le sait aussi. Les pensionnés de la catégorie des «riches pauvres» n'ont même pas le minimum vital. Le gouvernement n'en a pas moins décidé qu'ils n'avaient pas besoin d'aide et il leur refuse l'indexation de 2 p. 100. En outre, il leur refuse également le supplément. Ces 510,000 personnes touchent un revenu annuel au-dessous de \$4,000 et beaucoup d'entre elles sont dans une situation vraiment précaire. D'abord, ils ont perdu tout espoir d'obtenir le supplément. Deuxièmement, l'indexation leur est refusée. Troisièmement, quelques-uns d'entre eux s'inquiètent actuellement de leur loyer. Naguère, dès que des pensionnés bénéficiaient d'un petit relèvement de pension, les propriétaires augmentaient le loyer. Que va faire le ministre à ce sujet? Je le sais très bien. Il va prétexter que le contrôle des loyers est du ressort provincial, comme lui et ses collègues l'ont déclaré, et que le gouvernement n'a pas l'intention d'essayer d'obtenir des gouvernements provinciaux une régie des loyers. A quoi bon augmenter les pensions si le propriétaire s'empare avidement de chacune des augmentations? C'est le sort réservé à beaucoup de vieillards.

Et s'ils ont quelque autre revenu, qu'arrive-t-il? On va leur refuser le supplément. Beaucoup de vieillards ne touchent qu'une bien maigre pension. J'ai reçu quantité

[M. l'Orateur suppléant.]

de lettres d'institutrices, je suppose que le ministre pourrait en dire autant, me disant qu'elles ont payé leurs cotisations à l'époque où les pensions étaient bien modestes et que le pouvoir d'achat de ces pensions se trouve considérablement réduit de nos jours. Actuellement leurs moyens sont très limités. Leur pension serait peut-être suffisante si elles touchaient le supplément. Leur pouvoir d'achat diminue de jour en jour. Cependant, aux termes de la nouvelle mesure, la pension mensuelle de base de \$80 restera inchangée à perpétuité ou jusqu'à ce que le gouvernement actuel change d'avis ou soit renversé.

Une voix: Alors, c'est à perpétuité.

L'hon. M. Monteith: Non. Le gouvernement sera remplacé.

M. Gilbert: Indiscutablement.

Mme MacInnis: Que dire de la sécurité du revenu? Le Livre blanc était censé traiter de cette question. Une seule chose est claire et garantie dans ce Livre blanc en ce qui concerne les vieillards retraités, c'est qu'ils resteront pauvres. On ne les aidera pas à sortir de leur pauvreté. Bien sûr, le gouvernement leur donnera quelques pièces de cuivre de plus, qu'ils seront heureux de toucher.

Une voix: Vous voulez dire quelques pièces d'argent.

Mme MacInnis: Avec une augmentation de 42c., vous ne pouvez qu'acheter des nêfles; vous avez une pièce de 25c., une pièce de 10c., une pièce de 5c. et deux pièces d'un cent. Voilà ce qu'obtiendront nos vieillards, et je m'oppose à cette façon de faire.

• (3.30 p.m.)

Nous devons malheureusement nous en tenir aux politiques du gouvernement. Ce n'est pas la politique qu'il faut envers les Canadiens âgés. L'offre d'aumône et d'espoir rappelle beaucoup trop la tradition des paniers de Noël et de charité envers les moins fortunés. Ces désavantages ont jeté les bases de la technologie moderne. Ils ont colonisé le pays. Grâce à leur travail, nous avons des automobiles, des téléviseurs et tous les autres avantages de la vie moderne. Ces gens ont eu des vies d'insécurité et de labeur. Ce qu'on leur accorde aujourd'hui ne leur permet pas de vivre et c'est juste assez pour qu'ils ne meurent pas. S'ils n'étaient pas d'une race aussi vigoureuse, ils ne survivraient pas. Cela ne nous fait pas honneur.

S'il élargissait ses horizons, le ministre pourrait faire davantage, même si cela lui valait d'être fustigé par certains secteurs de l'opinion publique, les classes à l'aise, ou par certains secteurs du cabinet. Il faut une attitude entièrement nouvelle de compréhension et de gratitude envers ceux qui ont bâti le pays. Ces personnes ont besoin de justice sociale, pas d'aumônes. Il faudrait une politique d'ensemble qui, en plus d'une distribution d'argent, comprendrait des logements pour les vieillards. Je sais que l'on construit des habitations pour ceux-ci, mais